

et 18 voix pour la nomination par arrondissement.

Le Conseil se retire dans ses bureaux et après une demi-heure, la séance est reprise.

Voici les noms des commissaires par arrondissement :

Lille : MM. Roussel-Desfontaine, Brame et Vanderstraete.
Douai : Des Rotours et Billiet.
Hazebrouck : Plichon et Duquesne.
Valenciennes : L. Legrand et Marcellly.
Cambrai : Leleu et Seydoux.
Avesnes : Clavon et Mailliet.
Dunkerque : Trystram et Decousse-maker.
La séance est levée et renvoyée à demain à trois heures. (Mémorial.)

VILLE DE ROUBAIX

ARMÉE TERRITORIALE

Recensement des hommes appelés à faire partie de la portion active de l'armée territoriale.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Vu l'article 77 de la loi du 27 juillet 1872, ainsi conçu :

« Les hommes des classes antérieures à 1867, appelés en vertu de la loi du 21 mars 1832, qu'ils aient été ou non compris dans les contingents fournis par les dites classes, feront partie de l'armée territoriale, conformément aux dispositions de l'article 36 de la présente loi, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge prescrit par la dite loi pour la libération du service dans l'armée territoriale et dans la réserve de l'armée territoriale. »

L'état de recensement des hommes compris dans cette catégorie sera établi conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 1er février 1868, (c'est-à-dire, par le maire assisté de quatre premiers conseillers municipaux inscrits) ils pourront être appelés par classe, en commençant par les moins avancés.

Un conseil de révision par arrondissement, composé ainsi qu'il est dit à l'article 16 de la loi précitée, prononcera sur les cas d'exemption pour infirmité et défaut de taille qui lui seront soumis.

« Vu la circulaire, en date du 15 janvier présent mois, par laquelle Monsieur le Préfet du Nord demande l'état numérique des hommes valides des classes 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861 et 1860, avec indication, pour ceux qui ont servi, de l'arme ou du corps de troupe auquel ils ont appartenu, ce travail étant indispensable à Monsieur le ministre de la guerre pour jeter les bases de l'organisation de la dite armée, Arrêtons :

Article Premier. — Les hommes des classes ci-dessus désignées, domiciliés en cette ville, qu'ils aient ou non servi, qu'ils soient ou non valides, sont tenus de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie à partir de lundi 3 février, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Article 2. — Les anciens militaires devront se munir d'une pièce quelconque faisant connaître leur état-civil, ainsi que l'arme ou le corps de troupe auquel ils ont appartenu :

Un congé de libération ou de réforme. Un certificat de bonne conduite ou leur livret.

Ceux qui n'ont pas servi et qui ne sont pas nés à Roubaix, auront à produire un extrait de leur acte de naissance.

Les hommes mariés, quel que soit le lieu de leur naissance, devront présenter un extrait de leur acte de mariage.

Le présent arrêté sera affiché et publié partout où besoin sera.

Mairie de Roubaix, le 30 janvier 1873.

Le Maire,

DELEPORTE-BAYART, adjoint.

Cours public de physique.

Mardi 5 février, à huit heures du soir.

Questions servant d'introduction à l'étude de la machine à vapeur (suite). Démonstration expérimentale de la loi de Mariote et application à la mesure de la force élastique de la vapeur dans les générateurs : manomètres à air libre, à air comprimé, métallique. Lois de la force centrifuge. Démonstration expérimentale de certains effets. Aplatissement de la terre. Coup de pied newtonien pour le mouvement des planètes. Chemin de fer à force centrifuge. Régulateur à force centrifuge.

Faits Divers

— Une commission spéciale de remonte fonctionne depuis quelques jours sous la présidence de M. le général Lefort. Cette commission a pour but de rechercher les meilleurs moyens d'activer la production chevaline en France, principalement en ce qui concerne le cheval de guerre. La commission aurait émis l'idée d'une conscription de chevaux, comme cela se fait en Prusse.

— On annonce que M. Ozenne est à la veille de recevoir la croix de grand officier de la légion d'honneur.

— Plusieurs Mexicains qui ont fait partie de la Cour de l'empereur Maximilien, viennent d'arriver à Paris pour servir de témoins dans l'affaire Bazaine.

— Hier, a eu lieu à Villeurbanne, près Lyon, la confrontation de Seringer avec ses trois victimes. Une foule considérable atten-

dait la voiture aux alentours de la maison des époux Guérin. L'attitude de cette foule n'était rien moins que bienveillante, et quelques-uns parlaient tout haut de lyncher l'individu.

— Vous entendez, dit quelqu'un à Seringer. Et si, au lieu d'attendre Roch, nous vous livrions tout de suite à la foule, qu'en pensez-vous ?

Seringer se détourna et ne répondit rien. MM. Diffre, procureur de la République, Cuaz, Janson, Journel, étaient dans la maison. Aussitôt Seringer introduit, on commença l'interrogatoire. Seringer, moins abattu que précédemment, reprit du « soupes » c'est le mot. Il soutint avoir passé la nuit de mardi à mercredi à Toulon ; il ajouta qu'il avait eu une rixe, dans la nuit, avec d'autres individus et qu'ayant reçu un coup de poing sur le nez, il avait saigné et sa chemise en avait reçu les éclaboussures. Interrogé sur la provenance de la montre et des bagues trouvées en sa possession, il répondit qu'il les avait achetées à Marseille. Il a de plus répondu évasivement, quand on lui a dit que sa chaussure s'adaptait parfaitement aux traces trouvées sur la neige dans le jardin.

L'interrogatoire terminé, on a procédé à la confrontation. Seringer, alors, d'un ton qui voulait être désespéré, mais qui était faux, s'écria : Mes pauvres parents, ma pauvre mère, ma pauvre sœur, qui est-ce qui vous a mis dans cet état ? M. de Gourlet s'approchant alors de Seringer et lui prenant la main : Avez de comédie ! lui dit-il, vous n'avez pas seulement une larme dans les yeux ! Seringer ne répondit rien, signa le procès-verbal de ses dépositions, remonta en voiture, et fut mené à la prison Saint-Paul, où il est actuellement écroué. Maintenant l'instruction va suivre son cours régulier.

On a trouvé dans la cave de la maison Guérin, les valeurs qui y avaient été enfouies récemment, à la suite de la tentative de vol. Mme et Mlle Guérin étaient de ferventes catholiques. Elles avaient communiqué la veille même du crime. L'enterrement des trois victimes a eu lieu ce matin. Une foule énorme suivait le corps. M. le préfet du Rhône, M. de Gourlet et quelques autres fonctionnaires assistaient à l'enterrement.

— Mlle R-nault, que M. Henri de Rochefort épousa dans des circonstances si tragiques et immédiatement avant qu'elle reçut les derniers sacrements de l'Eglise, a recouvré la santé. On la voit maintenant se promener aux environs de Versailles.

Une pensée soutient M^{me} de Rochefort dans sa guérison. Elle veut reprendre auprès d'elle ses enfants, qui, on le sait, sont depuis longtemps, vu la maladie de leur mère, soignés par un ami de la famille, qui habite Saint-Martin-de-Ré. Elle a eu déjà, à ce sujet, plusieurs entrevues avec M. Destrem, ancien secrétaire de son mari, témoin du mariage, et tuteur de son fils. M^{me} de Rochefort annonce, du reste, l'intention d'aller rendre, aussitôt que l'état de sa santé le lui permettra, à Saint-Martin ou à Boyardville, afin de pouvoir se trouver auprès de son mari pendant le temps — encore long qu'on dit — qu'il passera en France.

Nouvelles du soir.

Le discours de M. Thiers

Devant la Commission des Trehte.

M. Thiers s'est rendu hier dans le sein de la Commission des Trehte. Nous avons sous les yeux une analyse très-complète de son discours, que le défaut d'espace nous empêche de publier *in extenso*, mais dont nous devons donner la substance :

M. Thiers a commencé par protester de son désir d'arriver à un accord complet qui faciliterait les solutions devant l'Assemblée.

M. Thiers développe des observations générales sur le projet de la commission et croit que, contrairement à l'avis de beaucoup de membres, il conviendrait d'organiser le pouvoir, avec la deuxième Chambre et une nouvelle loi électorale. Au contraire, selon M. Thiers, toute la discussion semble dirigée contre lui personnellement ; mais il s'y résigne. « C'est, dit-il, un honneur excessif que je subis. »

Sur l'article 1^{er}, M. Thiers fait quelques observations ; il est présidé une autre rédaction que celle de la commission, mais il l'accepte celle-ci.

En ce qui touche la promulgation des lois (article 2 du projet), M. Thiers demande que le délai de promulgation ne soit que de quinze jours quand il s'agit du budget. M. Thiers demande qu'on supprime la restriction qui touche les lois ne subissant pas trois lectures et qui porte la mention qu'elles pourraient être promulguées dans les trois jours, « si le président n'a pas été préalablement entendu. » C'est, dit M. Thiers, « dans les cas d'urgence que le danger est plus manifeste. »

« J'avais, en 1870, au moment de la déclaration de guerre, demandé vingt-quatre heures de répit. Si on me les avait accordées, nos malheurs eussent été évités. »

Pour les lois soumises à trois lectures, M. Thiers réduit à deux mois le délai qu'il avait d'abord fixé à quatre mois, et que la commission maintient à un mois entre la seconde et la troisième délibération.

Sur la question des interpellations, M. Thiers persiste à réclamer le droit de prendre part à celles qui auront trait à des questions de politique générale intérieure, et

demande que le conseil des ministres soit apte à décider si le président doit ou ne doit pas être entendu. M. Thiers insiste sur ce point qu'il n'est lui-même qu'un ministre responsable, et sa situation ne doit nullement être assimilée à celle d'un souverain constitutionnel ; que s'il a la responsabilité, il doit avoir le droit de se défendre.

M. Thiers insiste pareillement sur la faculté qu'il revendique de présenter en personne certains messages, ceux par exemple qui appellent une discussion.

A l'observation de M. de Larcy, que le projet de la commission n'a d'autre but que d'augmenter la responsabilité des ministres et de diminuer celle du président, M. Thiers réplique qu'il ne peut se dissimuler qu'il « est l'objet d'efforts incessants tendant à l'amoindir. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 4 février.

L'Union républicaine s'est réunie hier, sous la présidence de M. Louis Blanc. Elle a voté à l'unanimité des remerciements à MM. Challemel-Lacour, Ferrouillat et Ordinaire. La réunion a décidé dans la même séance d'envoyer une adresse à Garibaldi.

Le général Chanzy, arrivé à Versailles hier matin, assistait à la séance.

Marseille, 3 février, soir.

La Tribune républicaine publie un arrêté du général commandant l'état de siège interdisant la vente sur la voie publique du journal la Commune de Marseille.

On mande de Rome, en date d'aujourd'hui :

« La nouvelle que don Carlos serait venu à Rome et aurait eu une entrevue avec le Pape n'a rien de vrai. »

Le Pape, recevant hier les supérieurs des séminaires étrangers établis à Rome, s'est entretenu quelques minutes à voix basse avec le supérieur du séminaire français, lequel, après l'audience, est monté chez le cardinal Antonelli.

Rome, 3 février, soir.

Chambre des députés. M. Castagnola répondant à M. Pescatore, dit que le meilleur moyen de pourvoir aux difficultés de la banque nationale serait l'augmentation de l'escompte ; il ajoute que l'état actuel des choses n'est pas attribuable à la banque, mais aux conditions économiques dans lesquelles se trouve placé le pays.

M. Pescatore réplique en demandant des mesures qui permettent de pourvoir aux intérêts du commerce. La discussion de cette proposition est renvoyée à jeudi.

Le prince Arthur a assisté hier à un dîner militaire donné au Quirinal. La Voce della Verità répète que le Pape n'a envoyé aucun télégramme de condoléance à Chislehurst.

L'Osservatore Romano dément que don Carlos soit venu à Rome et qu'il y ait séjourné quelques heures.

Madrid, 3 février.

Les facteurs de la poste de Madrid se sont déclarés en grève ; le courrier a été distribué ce matin par les facteurs du télégraphe et les agents de police. On croit que tous les grévistes seront congédiés.

BOURSE DE PARIS

DU 3 FÉVRIER

3 0/0 55 65
4 1/2 79 50
Emprunt 1871 87 50
Emprunt 1873 90 95

DU 4 FÉVRIER

3 0/0 55 30
4 1/2 79 75
Emprunt 1871 86 70
Emprunt 1873 90 30

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 4 février.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 1,000 b. ; marché calme petite demande pour disponible, livrable faible.

Liverpool, 4 février.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 8,000 b., marché calme, lourd.

New-York, 4 février.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) 21 3/8. — Recettes 45,000 b.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES DU Journal de Roubaix.

Liverpool, 3 février.

Clôture inchange. Vendu 10,000 balles dont 1060 pour la spéculation et l'exportation. Livrable reculant.

New-York, 3 février.

Agio sur or, clôture 113
plus haut 113 1/8
plus bas 113
Change sur Londres 109 3/8
3/20 américain 115 1/2
Coton 21 3/8
Recette des deux jours 27,000 b.

Avis divers.

MARSEILLE, 1^{er} février. — Laines : On cite quelques affaires de détail : 21 b. Espagne noires à fr. 2 05 le kil. net 93 b. débris Guelma à fr. 1 40, conditions d'usage ; 7 b. débris lavés Kabyles à fr. 2 20, conditions d'usage ; 4 b. vieux matelas Tunis fins à fr. 1 90 le kil., conditions d'usage.

Cotons : On a pris 8000 kil. Salonique semence à fr. 110 ; 20 b. Trébizonde, à fr. 80, conditions d'usage ; 60 b. Tarsous à fr. 87 50, esc. 3 0/0 ; 3000 kil. Pirée à fr. 111, conditions ordinaires.

Soies et cocons : On a noté : 1000 kil. Calamata, à fr. 24 ; 1000 kil. Syrie à fr. 23 ; 2000 kil. Nouka à fr. 13 25 ; 1000 kil. Nouka à fr. 14.

HAVRE, le 31 janvier 1873. — Laines. — (Revue du 15 au 31 janvier 1873. — Avis de MM. Aug. Asselin et L. Blais, courtiers. — Nous avons reçu, depuis le 15 courant, 3,399 balles laine. Les débouchés pendant cette période ont été de 6,450 balles laine, dont 3,860 balles vendues aux enchères, 1,690 balles vendues de gré à gré et 900 balles expédition directe.

Stock ce jour : 9,203 balles laines, dont 4,552 balles Plata, contre 6,996 balles laine, dont 2846 balles de la Plata, à pareille époque 1872.

Presque toutes les laines disponibles étant réservées pour les enchères annoncées pour les 22, 23 et 24, les affaires n'ont pu être bien actives pendant les premiers jours de la quinzaine.

Il a été présenté aux dites enchères, 4,250 balles Buenos-Ayres, 1,777 balles Montevideo et 1,732 balles diverses.

Sur lesquelles il a été adjugé, 2,934 balles Buenos-Ayres, 807 balles Montevideo et 119 balles diverses.

Elles ont eu lieu en présence de nombreux acheteurs, et ont été très-animées pour les bonnes laines Plata fines à peigne, qui ont pleinement maintenu les prix de décembre. Les bonnes laines à carde, moins recherchées, n'ont pas atteint cette parité, et celles de qualité ou de conditionnement médiocre et défectueux se sont vendues en baisse de 10 centimes en moyenne. La troisième séance a été, pour tous les genres, moins bonne que les deux premières.

Les laines d'Espagne de toute finesse, ainsi que les communes de toutes provenances, ont été délaissées ou demandées à des prix réellement au-dessous de leur valeur.

Entre les séances et après les enchères, il s'est traité des affaires assez importantes en laine Plata, aux cours établis.

D'autre part le tableau détaillé du résultat des enchères.

HAVRE, lundi 3 février. — Cotons Ventes totales : 810 balles.

Bien que le ton de notre marché soit plutôt calme, nous n'en cotons pas moins encore 810 b. disponibles en un grand nombre de lots en toutes sortes, mais principalement Amérique et Oomra. Nous ne voyons pas de changement dans les prix qui, toutefois, sont un peu faciles.

Il ne s'est rien traité à livrer par navires.

Le terme est aussi très-calme. On est vendeurs des mois prochains à 119 fr., acheteur à 118 fr.

Liverpool reste sans changement pour disponible avec 10,000 b. de ventes. Livrable plus facile.

Peu ou point de changement de prix aux Etats-Unis. Recettes de samedi 18,000 b., contre 15,000 b. la semaine dernière et 11,000 b. il y a un an.

Dans leur circulaire du 31 janvier, MM. Neill brothers and C^o n'apportent aucun fait nouveau touchant la production américaine. Ils réfutent les estimations élevées qui ont cours dans le Sud en disant qu'ayant reçu jusqu'ici 2,217,000 b., il faudrait recevoir encore 1,300,000 balles dans les ports, contre 790,000 b. l'année dernière, pour atteindre une récolte de 3,800,000 b., résultat qui leur semble tout à fait impossible. Ces Messieurs ne disent pas à quel chiffre ils s'arrêtent maintenant.

MM. W. Nicol and C^o écrivent de Bombay le 11 janvier :

On craint que les froids récents n'aient causé quelque dommage à la plante dans les districts du Nord. En dernier lieu, cependant, le temps a été plus doux et nous espérons que tout se présentera bien de nouveau. Les recettes, quoique augmentant, se font encore sur un échelle modérée ; pendant les dix derniers jours, nous n'avons reçu par chemin de fer et par mer que 25,500 b., contre 49,400 dans la période correspondante l'année dernière.

Nous cotons :
Très ord. Louisiane 121
Low Midd. L^e en mer (suiv. dist.) 123/124
dito en charge 121/122
Ordinaire Fernambourg 120
Bon ordinaire Oomra 86
New Oomra, en charge et en mer. 92
Bon ordin. Tinnivelly 87
Ordinaire Cocanadah 77
Bon ordinaire Bengale 60

COMPTOIR COMMERCIAL

de l'arrondissement de Lille

Messieurs les actionnaires (titres 1 à 6000) sont informés qu'il s'agit l'art 12 des statuts, l'assemblée générale annuelle aura lieu à Lille le 18 février 1873 à 2 heures précises de relevée, au siège de la société, rue de l'hôpital militaire n^o 5.

Les titres au porteur devront être déposés à Lille ou dans nos succursales à Roubaix ou à Tourcoing avant le 17 février, en échange, il sera délivré un récépissé qui suivra de carte d'entrée.

Le Gérant

Henri DÉVILDER

ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE et sur la Vie

Auguste FERON

Lille, 59, rue de Tournai, 59, Lille
Représentation de l'Assuré
(sans frais pour l'Assuré)
dans toutes les opérations d'Assurances :
Polices, Renouvellements, Avenants, etc.

DENTS ET DENTIERES

PERFECTIONNÉES

facilitant la prononciation et la mastication, ne nécessitant aucune extraction de racines et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERES, système Américain

SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE

86, rue d'Angleterre, à LILLE

BOURSE DE PARIS

DU 3 FÉVRIER

VALEURS	Cotons	4 points	Change	Prime
A TERME				
3 0/0	55.90	55.20	0.40	0.00
5 0/0 1871	87.90	87.05	0.40	0.00
5 0/0 1872	91.00	90.50	0.30	0.00
Foncier	822.50	811.25	11.25	0.00
Mobilier	435.00	436.25	0.25	1.25
Générale	595.00	591.00	4.00	0.00
Est	520.00	518.75	1.25	0.00
Lyon	882.50	878.75	3.75	0.00
Midi	587.50	581.25	6.25	0.00
Nord	1005.00	995.00	10.00	0.00
Orléans	651.00	655.00	0.25	4.00
Ouest	0.00	0.00	0.00	0.00
Gaz	735.00	730.00	5.00	0.00
Immobilier	0.00	0.00	0.00	0.00
Transatlant.	0.00	0.00	0.00	0.00
Suez	405.00	396.25	8.75	0.00
Italien	66.25	66.15	0.10	0.00
Espagnol	483.75	483.75	0.00	0.00
Autriche	776.00	771.25	4.75	0.00
Lombard	462.50	458.75	3.75	0.00
COMPTANT				
3 0/0	55.65	55.00	0.65	0.00
5 0/0 1871 c.	87.35	87.00	0.35	0.00
5 0/0 1872	90.90	90.30	0.60	0.00
4 1/2	79.50	79.50	0.00	0.00
Morgas	510.00	510.00	0.00	0.00
Ville 1869	278.75	280.00	0.00	1.25
» 1871	246.75	244.00	2.75	0.00
Banque	4470.00	4450.00	20.00	0.00
Est	270.50	269.75	0.75	1.25
Lyon	275.00	275.00	0.00	0.00
Midi	272.50	270.00	2.50	0.00
Orléans	271.00	271.50	0.50	0.00
Orléans à Ch.	225.00	225.00	0.00	0.00
» à Rouen N.	0.00	0.00	0.00	0.00
» Sud	225.00	225.00	0.00	0.00
EN BANQUE				
Dollars	105 7/8	105 7/8	0.00	0.00
Emp. Ext. Int.	23 1/8	23 1/8	0.00	0.00
Emp. Ext. 1869	26 1/2	26 1/2	0.00	0.00
Espagne 1871	26 3/8	26 7/16	0.00	1/16
Turc	53.75	53.60	0.15	0.00

BULLETIN FINANCIER

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Bourse de Paris du 3 Février

Le mouvement ascensionnel continue sans interruption ; dans l'intervalle de la bourse de samedi à celle d'aujourd'hui, les cours des rentes se sont encore élevés de près de 1/2 0/0. Le 3 0/0 ouvre à 56, l'emprunt à 91,05 et le libéré à 87,95. Il s'est produit ensuite une petite réaction jusqu'à 55,80, 90,85, et 87,80. Puis on a repris à 56,10, 91,20 et 88,05 pour finir : la rente à 55,90, en hausse de 0,40 ; l'emprunt à 91, en hausse de 0,30 et le libéré à 87,90. Ce mouvement a été accéléré par les rachats des vendeurs. On dit qu'il en reste encore à faire. Le comptant a été tout le temps très-ferme et ses cours se sont rapprochés de ceux du terme. Enfin la grande demande de primes pour fin février prouve que l'on croit encore à des cours plus élevés. La liquidation des valeurs s'est faite aujourd'hui. Les reports ont été également assez chers et se sont progressivement tendus depuis l'ouverture jusqu'à la clôture. On a fait sur la Banque 40 et 45 de report, sur la Banque de Paris 3 et 4,30, sur le Foncier 3,50 et 2 fr., sur le Mobilier 1,55 et 2 fr., sur l'Est